

CP - Distribution de poules

Fort du succès du dispositif lancé en 2015, Colmar Agglomération poursuit l'opération de distribution de poules visant à réduire les déchets. Tous les habitants des 20 communes de l'agglomération sont éligibles à ce dispositif.

Deux poules sont remises gratuitement aux foyers volontaires qui répondent aux bonnes conditions d'accueil (garantir le bien-être des animaux et se conformer aux règles d'hygiène et de bon voisinage). Pour les foyers retenus, la distribution aura lieu, le :

Samedi 10 septembre 2022
De 9h00 à 10h30
Place du Capitaine Dreyfus - 68000 Colmar

À noter : chaque personne inscrite est conviée sur un créneau horaire fixé en fonction de la commune de résidence :

- **de 9h00 à 9h30 :** Herrlisheim-près-Colmar, Jepsheim, Sainte Croix en Plaine
- **de 9h30 à 10h00 :** Colmar, Fortschwihr, Porte du Ried (Holtzwihr), Sundhoffen et Turckheim
- **de 10h00 à 10h30 :** Wettolsheim, Andolsheim, Horbourg-Wihr, Housen, Ingersheim, Wintzenheim

Pour cette session, ce sont des **poules d'Alsace** qui seront distribuées. Il s'agit de poules noires de race locale plus rustique dont l'élevage contribue à la préservation du patrimoine génétique local.

Cette opération, complémentaire à la collecte des biodéchets à domicile, vise plusieurs objectifs :

- réduire le volume des déchets collectés globalement sur l'agglomération
- encourager le tri sélectif des déchets et la valorisation d'une partie des déchets alimentaires

En effet, deux poules consomment au moins 300 g de biodéchets/jour, soit sur une année la centaine de kg de biodéchets produits par un ménage de deux personnes. Entre 2015 et 2021, **2 500 poules rousses et 676 poules d'Alsace ont été distribuées** par Colmar Agglomération.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

Les candidatures sont closes pour 2022. Les habitants de Colmar Agglomération souhaitant intégrer le dispositif l'année prochaine devront préalablement **déposer une candidature auprès de Colmar Agglomération début 2023.**

Le dossier d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site Internet et à déposer :

- dans les mairies de l'agglomération
- au service gestion des déchets - 1 avenue de la foire aux vins à Colmar
- ou à envoyer à poules.dechets@agglo-colmar.fr

Le dossier de candidature permet de s'assurer et de valider la demande. Une analyse est menée en conformité avec le règlement et est éventuellement complétée d'une visite de l'installation sur place.

Toutes les informations sur www.agglo-colmar.fr

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr